EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **28 septembre 2012 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt huit septembre deux mille douze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Jacqueline CHAPON à Alain MARTINET, Odile VIGNAL à Yves REVERSEAU, Pascal GENET à Isabelle LAVEST, Patricia AUCOUTURIER à Cyril CINEUX, Michel FANGET à Christine PERRET**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Bernard DANTAL donne pouvoir à Monsieur Jacques LANOIR et quitte la séance avant le vote de la question n°2.
Monsieur Louis VIRGOULAY donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance avant le vote de la question n°2.
Madame Odile SAUGUES quitte la séance avant le vote de la question n°3.
Madame Christine DULAC-ROUGERIE donne pouvoir à Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA et quitte la séance avant le vote de la question n°3.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n°5.
Monsieur Christophe BERTUCAT donne pouvoir à Monsieur Jérôme GODARD et quitte la séance avant le vote des vœux.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote des vœux.
Madame Chantal MERCIER-COURTY quitte la séance avant le vote du vœu relatif aux liaisons ferroviaires.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n°7.
Mesdames et Messieurs Nicole BARBIN, Cyril CINEUX, Jean-Michel DUCLOS, Jacques LANOIR, Alain LAFFONT, Corinne NAJIM, Bruno SLAMA quittent la séance avant le vote de la question n°7 (fin de validité des pouvoirs de Madame Patricia AUCOUTURIER et Monsieur Bernard DANTAL).
Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote avant le vote de la question n°26.
Monsieur Guy BALLET quitte la séance avant le vote avant le vote de la question n°27.

Rapport N° 40

COOPÉRATIVE DE MAI - PRÉSENTATION DU RAPPORT RELATIF AUX CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2011

L'Article L1411-3 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2002-1 du 2 janvier 2002 précise que le rapport d'activités produit chaque année par le délégataire doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

L'activité du délégataire de la Coopérative de Mai vise plusieurs objectifs :

- Une politique de formation des publics, d'ouverture et de découverte musicale
- Une politique tarifaire modérée
- Une politique de diffusion éclectique qui concerne tous les courants de musiques actuelles mêlant artistes régionaux (représentant au moins 30 % de la diffusion globale) nationaux et internationaux
- L'accompagnement des groupes locaux relevant d'une démarche de professionnalisation
- Une politique d'aide à la création au travers de formules adaptées (résidence, filage, répétition)
- Une participation au développement culturel du territoire par le biais de partenariats avec d'autres acteurs

L'équipe de la Coopérative était constituée de 22 emplois permanents au 31/12/2011 (pas d'évolution par rapport à 2010).

Pour l'année 2011, le rapport de l'exploitant fait notamment apparaître les points suivants : organisation de 126 concerts (en 2010 – 119 concerts) répartis de la façon suivante :

- 101 concerts produits directement par la Coopérative représentant 55 874 spectateurs (47 856 en 2010) dont 42 860 payants (31 583 en 2010), 7 354 entrées gratuites, 5 660 exonérées ou invitations (dont 15 concerts proposés gratuitement).

- 25 concerts accueillis (4 dans le cadre de mise à disposition, 6 partenariats, 15 dans le cadre de location par des opérateurs privés).

La moyenne de spectateurs par concert payant s'élève à 492 (contre 395 en 2010).

Dans le cadre de cette programmation, toutes les esthétiques musicales sont représentées avec néanmoins une nette domination de la catégorie pop-rock (46 %).

Concernant les 101 concerts produits par la Coopérative de Mai :

- 53 se sont déroulés au club
- 48 dans la grande salle.

Parmi cette diffusion et conformément aux missions de service public assignées au délégataire, une place très significative de 40 % est consacrée à des formations régionales (soit 137 groupes locaux sur 349 programmés). Ces groupes régionaux ont pu se produire dans le cadre de concerts « dédiés », de « plateaux », de premières parties ou de projets spéciaux.

10 soirées ont été conçues dans le cadre de partenariat, dont 6 au titre de co-réalisations (4 avec le Festival Europavox) et 4 mises à disposition gracieuse par la Ville.

Le tarif moyen d'un billet par concert produit par la Coopérative est de 20,30 € (contre 20 € en 2010) soit une légère progression ; il est de 17,33 € si on intègre les concerts gratuits. Ce montant demeure attractif par rapport aux tarifs pratiqués dans le secteur privé (en moyenne 24 €).

La politique tarifaire s'appuie sur la diffusion de la carte Coopérative et de la « Super Carte » (en partenariat avec la DAJL). Les soirées proposées au club sont l'occasion d'afficher des tarifs très attractifs pour contrebalancer la tendance à la hausse du prix du billet (33 évènements sont proposés gratuitement dont 11 afterworks).

De plus, la carte coopérative (16 €) permet de bénéficier d'une réduction de 4 € sur chaque concert/prix en location. Cette carte est de 8 € pour les étudiants et gratuite pour les RMIstes, chômeurs.

Une programmation a également été proposée « hors les murs » dans le cadre :

- Partenariat avec le Festival Europavox pour la programmation de 3 concerts au Forum de Polydôme
- 3 concerts au centre de détention de Riom et à la Maison d'arrêt de Clermont-Ferrand.
- 2 concerts organisés à Paris (salle des 3 Baudets et le Gibus) pour la promotion d'artistes locaux
- Participation à la programmation d'Electric Palace

La mission d'accompagnement des pratiques artistiques est assurée au sein de la Pépinière de Mai désormais pôle « ressources » pour les acteurs de la filière musicale. Elle consiste notamment à réaliser un travail d'accompagnement artistique, par le biais d'aides aux projets, de diagnostic artistique, de résidences.

Cette mission a représenté 174 rencontres individualisées au sein de la Pépinière.

En 2011, 19 groupes de la scène locale ont ainsi pu bénéficier d'un accès direct à la scène (dont Bruxelles, Collectif Classical, Kutu Folk, Mustang…).

Cet accès à la scène représente 50 journées d'utilisation de l'équipement au profit des 19 groupes ou artistes locaux.

Les autres dispositifs concernent :

- 31 groupes ont bénéficié d'un programme d'accompagnement artistique (diagnostic, conseil, projet de résidence, projet artistique et de développement)
- 47 demandes relèvent d'un diagnostic artistique initial
- 13 rencontres au titre d'une aide à la structuration (ressources, formation…)
- 6 groupes au titre du programme Zooom (soutien à la promotion)

Outre sa mission d'accompagnement, la Pépinière de Mai permet également d'accueillir des acteurs de la filière musicale (le label Kutu Folk, collectif Dj's, Classical, Association Riot House (Production audiovisuelle) et l'Association Europavox.

Parmi les autres initiatives, il convient de citer :

- Organisation de rencontres régulières entre les artistes et le public
- Actions dans le domaine scolaire (conventions avec plusieurs établissements : collèges Trémonteix, Gérard Philippe, Lycée Sidoine Apollinaire, Saint-Géraud)
- Organisation des découvertes du Printemps de Bourges (76 candidatures reçues contre 89 en 2010)
- Le journal FAC – revue culturelle gratuite conçue pour des relais étudiants sur l'actualité de la Coopérative (5 soirées organisées accompagnées d'action de sensibilisation à l'Université)
- Participation à la campagne nationale sur les risques auditifs
- Des actions dans le cadre de la politique de la Ville (ateliers, club hip-hop…)
- Participation à des instances nationales et régionales (SMAC, Fedurock, réseau Printemps de Bourges)
- Partenariat avec l'Association « Culture du Cœur »

Au 31 décembre 2011, le budget d'exploitation de la Coopérative est en progression, il s'élevait à 2 584 938 € (2 377 462 € en 2010) et bénéficie des financements publics suivants :

- DRAC Auvergne 110.000 €
- Conseil Régional 80.000 €
- Conseil Général 80 000 €
- Clermont Communauté 113 500 €
- La participation de la Ville, propriétaire des locaux, s'est élevée à 507 000 € TTC + 10 000 € au titre de la carte « Cité Jeune »
- CUCS : 9 000 €

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de la communication de ce rapport.

D E L I B E R A T I O N

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport. La proposition, mise aux voix, est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 octobre 2012

Le Maire,

Serge GODARD